

8 BONNES RAISONS DE PASSER À LA

DÉMATÉRIALISATION DES FICHES DE PAIE

Depuis 2009, l'article L.3243-2 du Code du travail permet de remettre aux salariés leurs fiches de paie sous forme électronique.

La dématérialisation des fiches de paie par l'intermédiaire d'une solution logicielle dédiée est ainsi devenue une réalité dans de nombreuses sociétés.

Découvrez les 8 raisons pour lesquelles ces sociétés sont passées à la dématérialisation.



Vous êtes salarié

1

Vos fiches de paie en un clic

Vous accédez à vos fiches de paie où que vous soyez et dès que nécessaire.

2

Un archivage automatique

Vos fiches de paie sont automatiquement stockées en ligne, vous n'avez plus besoin d'en garder une version papier.

3

Vous gagnez en autonomie

Impossible de remettre la main sur l'une de vos fiches de paie ? Vous n'êtes plus contraint d'attendre que votre service RH soit disponible pour vous fournir une copie.



Vous êtes responsable administratif

4

Un envoi plus rapide

Vous effectuez la distribution en moins de 5 minutes : vous n'avez plus à imprimer les fiches de paie, ni à les mettre sous pli.

5

Une plus grande tranquillité

Finies les demandes récurrentes pour les fiches de paie perdues ou les réclamations suite à une réception tardive.

6

Vous renforcez la sécurité

La dématérialisation vous permet d'éviter les erreurs humaines, comme l'insertion de deux fiches de paie dans une même enveloppe, l'envoi d'une fiche de paie à la mauvaise adresse ou l'appui intempestif sur le bouton de l'imprimante « réimprimer le dernier document ».

Vous êtes dirigeant

7

Vous économisez un timbre

Avec un envoi des fiches de paie au format dématérialisé, vous soulagez votre service RH et vous n'avez plus à vous soucier du coût des impressions, de la mise sous pli et de l'envoi postal.

8

Vous innovez

La dématérialisation des fiches de paie est simple à mettre en place et vous permet de montrer à vos collaborateurs que vous pensez aussi à des outils pour eux.

